

Observation 9 du 14/02/2023

*Je suis contre ce projet et vous demande de bien vouloir rendre un avis défavorable".*

Parc éolien des Mignaudières II de 4 éoliennes à Brion et Saint Secondin (86) et 2 postes de livraison

Article L 110-1 du code de l'environnement fixe cinq objectifs au rang desquels " la cohésion sociale" et "l'épanouissement de tous les êtres humains". Comment peut-on respecter le développement durable et ne pas tenir compte de l'avis des élus de la CCCP (moratoire éolien voté en septembre 2021), ni du Conseil Départemental (moratoire voté en décembre 2021) ni des habitants dont le territoire est saturé d'éoliennes ?

Hauteur des mâts : 220 mètres ! (Tour Eiffel : 300 m, Tour Montparnasse : 210 m)

• 2ème tentative d'ABO WIND dans notre secteur, visant à implanter des éoliennes monstrueuses de 220 mètres (le premier projet à CHAUNAY, avec 238 mètres, a été un échec, les éoliennes ont été ramenées à 200 mètres)

• La hauteur de mât, au sens de la réglementation est de 142 m au maximum ; • Le diamètre de rotor de 160 m

Toutes les éoliennes de la Nouvelle-Aquitaine sont implantées dans l'ancien Poitou-Charentes, dont 22% dans le seul département de la Vienne qui a donc très largement déjà contribué à l'effort de transition énergétique.

Dans un rayon de 20 kilomètres autour de Brion, il existe :

- 9 parcs en fonctionnement (Saint Secondin, Bouresse Usson du Poitou, Brion, La Ferrière, Château-Garnier, Savigné, Blanzay...)
- 11 autorisés
- 6 en cours d'instruction
- Sans compter les prospections qui sont en cours

Soit plus de 60 éoliennes sur ce secteur... !

Impacts du parc sur 12 communes dans les 6 km

• Bouresse, Brion, Champagné-Saint-Hilaire, Château-Garnier, Gençay, La-Ferrière-Airoux, Magné, Marnay, Saint-Laurent-de-Jourdes, Saint-Maurice-la-Clouère, Saint-Secondin, Usson-du-Poitou

• En dehors des 6 km, des communes sont très proches : Sommières-du-Clain au Sud-Ouest, Gizay et Vernon au Nord dont les limites sont adjacentes aux limites les plus éloignées des communes situées dans les 6 km.

• Une dizaine de hameaux autour peu peuplés d'où incidence acoustique faible selon le promoteur : ce n'est pas au nombre d'habitants que l'incidence peut être qualifiée. Les nuisances seront les mêmes.

ð Le promoteur reconnaît que l'impact peut être fort pour les habitants de Brion, Saint-Maurice-la-Clouère, Gençay, Saint Secondin, Magné et dans les hameaux aux habitats isolés.

Monuments :

Le Château de Gençay est situé sur un éperon rocheux surplombant la vallée. Selon le dossier, les éoliennes ne seraient pas visibles de ce site ??!

L'église de Magné, le Château de la Roche, l'église Saint Maurice seront impactés.

ð Le promoteur reconnaît que « Certains monuments et sites emblématiques présentent des risques de visibilité et/ou de covisibilité avec le projet ». Que compte-t-il faire ?

Hébergements touristiques

« Les principaux enjeux qui ressortent de l'analyse de l'environnement humain à l'échelle de l'aire d'étude immédiate sont (...) les hébergements touristiques »

ð Se reporter à l'enquête de l'AHTI qui démontre que les touristes sont rebutés par la présence d'éoliennes

ð Le projet de parc éolien sur les communes de Brion et Saint-Secondin pourra faire l'objet de circuit « découverte » ou pédagogique. Voir argument ci-dessus !

Simone McNaught